



CONSEIL MUNICIPAL 2018

Compte-rendu du 29 mai

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à 20 heures 30 minutes.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. LEPAULT, M. LETELLIER, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, M. PIZZINAT, M. TOULOUGOUSSOU, Mme PERROT, Mme GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mme CHARDERON, Mme PUGIN, Mme BONNEVILLE, Mme PICARD, M. CHOUSSY, M. SIMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. TINSEAU ayant donné pouvoir à M. PIZZINAT

Mme GACOIN ayant donné pouvoir à Mme DAUDIN

M. CHERRIER ayant donné pouvoir à Mme BONNEVILLE

Mme HERINO ayant donné pouvoir à Mme GRANDVILLIERS

M. LEPRETRE ayant donné pouvoir à M. CHOUSSY

Mme FELIX ayant donné pouvoir à M. SIMON

Absente : Mme PERROT à partir de 22h30.

Formant la majorité des membres en exercice, Mme PUGIN a été désignée secrétaire de séance

.....

Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 27 mars 2018 est **adopté à l'unanimité**.

Monsieur le Maire indique que Monsieur TINSEAU a été hospitalisé et opéré. L'assemblée l'assure de sa sympathie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vœu du conseil municipal : soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Le conseil municipal apporte à l'**unanimité** son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le comité d'organisation de Paris 2024. Cette subvention provient de l'implication des jeunes caciens de l'espace jeunesse mobilisés pour cette action de solidarité.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1. Attribution d'une subvention au profit de l'association « Bougeons ensemble avec Tiziana ».

Le conseil municipal autorise à l'**unanimité** l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 310,00 € au profit de l'association « Bougeons ensemble avec Tiziana ».

2. Tarifs de l'Espace jeunesse.

Le conseil municipal donne à la **majorité** (25 pour, 4 abstentions) un avis favorable sur les tarifs de l'espace jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2018. Ils concernent l'inscription, les mini-séjours, les semaines de vacances et les sorties diverses.

3. Achats – ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP Loire & Orléans Eco et les communes de la métropole.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** l'ajout d'une famille d'achat suscitée à la convention de groupement de commandes passée avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole, et impute à l'**unanimité** les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets de l'exercice 2018 (frais liés à la procédure et à l'exécution du marché)

4. Approbation des comptes de gestion 2017.

Le conseil municipal à la **majorité** (24 pour, 5 abstentions) a approuvé les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Mr Le Trésorier de la ville de Chécy, visés et certifiés par l'ordonnateur qui atteste que le montant des titres à recouvrer et mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administratives et n'appelle ni observations, ni réserves.

5. Approbation des comptes administratifs 2017.

Le conseil municipal à la **majorité** (23 pour, 3 contre, 2 abstentions), (le maire ne participe pas au vote) a approuvé les résultats des trois comptes administratifs de la commune. Ces comptes administratifs retracent la comptabilité de l'exercice 2017 et sont en tous points conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Les résultats des comptes administratifs sont les suivants :

- budget ville – résultat net : 2 002 194, 00 €,

- budget annexe George Sand : résultat net : 24 017, 18 €.

6. Affectation des résultats.

Le conseil municipal **décide à la majorité** (24 pour, 5 abstentions) l'affectation des résultats issus de la gestion de la commune pour 2017. Les affectations décidées sont les suivantes :

- ville : affectation de 1 111 731,49 € au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisé,
- ville : section de fonctionnement : 2 022 914,00 € au compte 002.
- ville : section d'investissement : 712 794, 47 € au compte 001.

Le conseil municipal **approuve à la majorité** (24 pour, 5 absentions) le budget annexe exploitation George Sand : affectation de 24 017,18 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

7. Approbation des acquisitions et des cessions 2017.

Le conseil municipal approuve à **l'unanimité** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisé lors de l'exercice 2017.

8. Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)/Fonds Unifié Logement (FUL) 2018.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a accepté la participation financière de la ville au fonds d'aide aux jeunes et au fonds unifié logement. Ces fonds sont gérés par le département du Loiret. La participation de la ville s'élève à : 0,60€ par habitant pour le FUL et 0,05€ pour le FAJ.

9. Garantie d'emprunt - Réaménagement de deux lignes de prêt - Résidence du Cloître, Beaudoin et Saint-Pierre, ZAC du vieux pavé.

Le conseil municipal **à l'unanimité** a donné son accord sur le réaménagement de prêts que la ville a déjà garanti pour la contribution de logements sociaux. Le réaménagement permet au bailleur de diminuer la dette à rembourser.

10. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** la réalisation de l'extension et la réhabilitation de l'accueil de loisirs sans hébergement de Beauregard, et **sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de la dotation de soutien pour l'investissement public local, soit 20 % du montant du projet.

11. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des élus.

Le conseil municipal **fixe à l'unanimité** le nombre de représentants titulaires du personnel à QUATRE (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), et **décide** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

12. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants des élus.

Le conseil municipal **fixe à l'unanimité** le nombre de représentants titulaires du personnel à QUATRE (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), et **décide** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS

1. Convention 2018 entre la ville de Chécy et le délégataire de « l'Aquacienne » RÉCRÉA.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention 2018 entre la ville de Chécy et le délégataire RÉCRÉA permettant l'application des tarifs caciens aux campeurs.

2. Attribution des subventions 2018 (2ème partie).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'attribution des subventions 2018 (2^{ème} partie) telle que présentée ci-dessous :

Nom de l'association	Vote conseil municipal du 29 mai 2018
F.N.A.C.A. Comité de Chécy (Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie-Maroc-Tunisie)	150 €
S.H.O.L.	110 €
Total	260 €

3. Convention intercommunale de participation à l'organisation d'une journée des assistants maternels.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la convention de partenariat concernant l'organisation d'une journée à destination des assistants maternels. Cette convention est à passer avec les communes de Fleury les Aubrais, La Chapelle Saint Mesmin, Olivet, Orléans, Ormes, Saran, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean le Blanc et Saint Prvyé Saint Mesmin.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

1. Travaux sur le bâtiment de l'APS rue St Germain – Autorisation d'Urbanisme.

Le conseil municipal autorise à **l'unanimité** monsieur le Maire de Chécy à déposer au nom de la commune le dossier de demande de déclaration préalable dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du bâtiment

d'accueil périscolaire Jean Beaudoin, situé au 5 Rue de Saint Germain, et autorise monsieur RABILLARD, adjoint au maire, à signer l'arrêté qui résultera de l'instruction du dossier.

2. Projet de résidence seniors Avenue de la Paix en Algérie – Choix du futur aménageur et bailleur social.

La ville de Chécy a pour projet la création d'une résidence seniors sur une parcelle communale avenue de la paix en Algérie, face au centre Maurice Genevoix.

Le conseil municipal désigne à la majorité (24 pour, 4 abstentions) la société Immobilière Centre Loire pour l'opération de réalisation d'une résidence seniors avenue de la Paix en Algérie, et accepte la vente de la parcelle concernée à la société ICL selon des conditions qu'il conviendra de fixer entre les parties et qui seront validées par le Conseil Municipal.

Ce projet consiste en la création de 20 logements locatifs sociaux, 5 logements en accession à la propriété et également la construction d'une salle polyvalente qui devrait revenir à la ville.

3. Projet de parcours pédagogique biodiversité dans le val de Bionne : convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Saint-Jean de Braye.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention entre la commune de Chécy et la commune de Saint Jean de Braye, désignant la commune de Saint-Jean de Braye comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement d'un parcours pédagogique et d'une passerelle sur la Bionne pour un montant total estimé à 66 000 € TTC ; et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à solliciter des financements de la part de la Région Centre-Val-de-Loire.

4. Travaux ravalement école Albert Camus – Autorisation d'Urbanisme.

Dans le cadre des travaux de peinture des façades du bâtiment élémentaire du groupe scolaire Albert Camus, il convient de déposer une demande d'autorisation liée au Code de l'Urbanisme, le conseil municipal autorise à l'**unanimité** Monsieur le Maire de Chécy à déposer au nom de la commune le dossier de demande de déclaration préalable et autorise Monsieur Rabillard à signer l'arrêté qui résultera de l'instruction.

5. Extension de la place Pierre-Onésime PINAULT – Permis de démolir.

Dans le cadre des travaux d'extension du parking situé place Pierre Onésime Pinault, il est nécessaire de démolir le bâtiment existant sur la place et plus particulièrement sur la parcelle AD 221, le conseil municipal autorise à l'**unanimité** monsieur le Maire de Chécy à déposer au nom de la commune des dossiers de demande d'autorisation liée au Code de l'Urbanisme et autorise Monsieur Rabillard à signer l'arrêté qui résultera de l'instruction.

6. Travaux agrandissement du centre de loisirs Beauregard – Dépôt de permis de construire.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation / extension du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de Beauregard, le conseil municipal autorise à l'**unanimité** Monsieur le Maire de Chécy à déposer au nom de la commune le dossier de demande de Permis de Construire.

VIE SCOLAIRE - ANIMATION

1. Les tarifs municipaux scolaires, extrascolaires et périscolaires 2018.

Le conseil municipal émet à la majorité (25 pour, 3 abstentions) un avis favorable sur l'application des tarifs scolaires, extra-scolaires et périscolaires pour l'exercice 2018. Ces tarifs évoluent en moyenne de 2%.

VIE ECONOMIQUE – EMPLOIS

1. Participation de Chécy à la manifestation « goût de France 2018 » sur les marchés.

Considérant l'intérêt de l'animation proposée, le conseil municipal autorise à l'**unanimité** Monsieur le maire ou un adjoint à signer l'accord de partenariat avec la CCI du Loiret permettant la réalisation de l'événement du 22 septembre 2018 d'animation et de promotion du marché, et accepte que la ville adhère à l'outil « pack mise en relation » du site M'ton marché pour un abonnement annuel de 150 € TTC. C'est le restaurant « le week end » qui animera cet évènement gastronomique.

INFORMATIONS LÉGALES

- Convention cadre passée avec l'École de Musique : Madame Baulinet précise les modalités d'application de la convention cadre passée avec l'École de Musique.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire,

Jean Vincent VALLIES